

ARRETE DU MAIRE N° 2024-05

portant Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public

Le Maire de la commune de Clermont-en-Genevois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/38 du 07/09/2020 de délégation de compétences accordées au maire dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Vu la demande en date du 27/03/2024 laquelle Monsieur Grégory CRETIN sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public communal

ARRETE

Article 1 : Grégory CRETIN domicilié 105 route de Droisy 74270 CLERMONT est autorisé à occuper une portion du domaine public communal située sur la place de la Fruitière du 24 au 25 août 2024 afin d'y installer une tente pour une fête privée.

Article 2 : Cette autorisation est accordée à titre gratuit.

Article 3 : Dans le cadre de cette occupation le permissionnaire s'engage à laisser libre l'accès à l'agorospace et la sortie pompier. Il s'engage également à ne pas troubler la tranquillité publique et à respecter les droits des tiers.

Article 4 : le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune de Clermont fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5 : La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire des conditions précitées ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Clermont et une copie sera adressée au demandeur et à la brigade de gendarmerie de Seyssel.

Fait à Clermont,
Le 27 mars 2024

Le Maire,
Christian VERMELLE



Notifié à l'intéressé le :

Signature :